

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 334

présenté par
Mme Valérie Boyer

ARTICLE 39

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« conclus à compter du 1^{er} janvier 2018 »

les mots :

« dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2017 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à inclure les contrats ayant été conclus avant le 1^{er} janvier 2018 mais dont l'entrée en vigueur est postérieure à cette date.